LE DEVOIR SOCIAL

L'effort d'une petite ville dans un département pauvre. — Cahors, son centre hospitalier, sa clinique pour classes moyennes, sa maison de retraite et sa maison des mères.

Monsieur le directeur,

Il y a quelques jours, je vous exposais l'effort social, si fécond et méritoire, d'une corporation, celle des entrepreneurs du bâtiment de Paris. Voulez-vous qu'aujourd'hui nous parlions de ce que peut faire une ville de province — une petite ville de 12,000 habitants située dans un de nos départements les plus pauvres — pour son propre progrès et celui de son voisinage rural, quand sa municipalité est dirigée par un esprit vif et résolument réalisateur? Il s'agit de Cahors dont le maire est, comme vous le savez, M. Anatole de Monzie, sénateur.

Dans un discours prononcé naguère au conseil général du Lot, où il traitait notamment de la réforme administrative et de la signification des élections de 1928, M. de Monzie énonçait quelques remarques qui sortent avec une singulière vigueur du ton habituel de l'éloquence politique ou plus précisément politicienne : « Le plus clair devoir de l'Etat est d'être prompt, d'être efficace, d'être moderne... Tout ce qui n'est pas budgétaire risque d'être académique... Notre civilisation, qui est de vitesse, exigera de plus en plus de la promptitude gouvernementale. » On pourrait dire qu'en s'exprimant ainsi l'ancien ministre ne faisait que transposer à l'échelle d'une action nationale la définition des méthodes appliquées par le magistrat municipal dans la gestion de sa cité. Avant d'affirmer la nécessité de ces règles, M. de Monzie a commencé par en éprouver et par en prouver lui-même la valeur pratique.

Au lendemain de la guerre, les moyens d'assistance de la ville de Cahors comportent, comme ceux de la plupart de nos petits et moyens chefs-lieux de préfecture, un bureau de bienfaisance, une maternité et un hôpital-hospice. Celui-ci, à vrai dire, est déjà meilleur que beaucoup d'autres. Un bâtiment assez vaste, bien éclairé, bien aéré, remplace depuis 1903 une partie du vieil hôpital général édifié en vertu d'un édit de Louis XIV suivant lettres patentes enregistrées au Parlement de Toulouse le 22 avril 1684. Toujours est-il que l'établissement doit recevoir à la fois, en des quartiers insuffisamment isolés les uns des autres, et trop resserrés pour se prêter aux extensions nécessaires, les malades — contagieux ou non — les blessés et les vieillards. Encombrement, gêne, et quasi-impossibilité de réorganiser et de spécialiser les services selon les données nouvelles de la science... Or, il existe non loin de là une caserne qui a perdu sa garnison. La municipalité obtient qu'elle soit définitivement désaffectée et attribuée au service hospitalier, pour les vieillards. L'hospice, transféré là, deviendra une « maison de retraite » où seront accueillis, en même temps que les indigents hommes et femmes — qui y trouveront des conditions d'existence meilleures que celles qui pouvaient leur être accordées à l'hôpital — des pensionnaires de condition modeste, ces petits rentiers et ces retraités des professions libérales qui subissent maintenant une fin de vie si cruelle. Du même coup, l'hôpital sera décongestionné, rendu tout entier à sa destination médico-chirurgicale. Les maladies y seront classées et soignées par catégories. Les services de chirurgie, de radiologie d'otorhinolaryngologie, etc., recevront tout l'espace qu'ils requièrent avec l'outillage le plus moderne.

Vous m'objecterez que ces perfectionnements ne valent que selon la valeur du personnel appelé à les utiliser, et qu'ils ne sont sans doute pas réalisés sans de considérables augmentations de dépenses. D'accord. M. de Monzie m'en voudrait d'omettre qu'il a bénéficié d'une faveur insigne du destin en la personne d'un chirurgien, le docteur Jean Rougier, et d'un directeur-économe, M. Manhiabal, dont il admire profondément la qualité professionnelle et morale. Mais quant aux charges budgétaires, les améliorations, dans le programme qu'il a conçu, sont automatiquement compensées par des recettes certaines. Nous venons de voir qu'à la maison de retraite la présence de pensionnaires payants procurera aux indigents un régime sensiblement moins austère. De même, la diversité et l'excellence des moyens de traitement réunis à l'hôpital ont permis d'y annexer une clinique payante où affluent les malades de toute la région. Ils y sont soignés moyennant un prix de journée bien inférieur à celui des cliniques privées des villes voisines — et ainsi la municipalité de Cahors a résolu une partie importante du problème de l'assistance aux classes moyennes, — et d'autre part les malades indigents du département du Lot, opérés et traités dans les mêmes conditions que les payants, bénéficient, du fait des nouvelles et importantes ressources créées de cette façon, d'un surcroît de bien-être que l'hôpital, réduit à ses seuls revenus, n'aurait pu leur fournir. «Nous savons maintenant, me disait M. de Monzie, que cette adaptation de l'hôpital public à la réception d'une clientèle payante est un système allemand, mais nous en ignorions l'existence quand nous l'avons mis en œuvre à Cahors. » C'était donc une innovation, réalisée sans étude d'aucun précédent. Les résultats ont été tout de suite tels que les unions hospitalières de France sont à présent unanimes à recommander la création des cliniques annexes, aussi bien dans l'intérêt des malades que dans celui des hôpitaux.

La maternité annexée à l'hôpital-hospice n'était qu'un service d'accouchement, semblable à beaucoup d'autres. Et la ville possédait, à proximité de ses portes, une propriété dont elle ne faisait rien, ou à peu près, une belle et spacieuse maison de campagne, bâtie à flanc de coteau, agréablement orientée vers la jolie vallée du Lot, entourée de terrasses baignées de soleil à toute heure du jour et de jardins ombragés par de magnifiques allées d'arbres. Dès 1923 la commission administrative, sur la proposition de son président, M. de Monzie, a décidé d'établir là une maison maternelle du genre de celles fondées un an ou deux auparavant à Lyon et à Tours. L'exemple de ces deux villes, en effet, démontrait déjà que de cette façon encore un bienfait social considérable peut être accompli sans qu'on ait à craindre une obération budgétaire. « Il faut, écrivait la *Presse médicale* en conclusion d'une enquête sur les premiers mois de fonctionnement de la maison de Tours, il faut que partout les administrations sachent bien que cette œuvre, qui réduit à presque rien la mortalité infantile et les abandons d'enfants, ne coûte presque rien aux finances publiques, les dépenses étant largement récupérées par la suppression des abandons. »

La maison maternelle de Cahors accueille toute femme qui désire abriter sa grossesse, cela dès les premiers mois, et toutes les mères indigentes sortant d'une maternité du département du Lot ou des départements voisins. La femme enceinte est reçue sans aucune formalité. Elle n'est même pas tenue de dire son nom, ni son adresse. Il suffit qu'à son arrivée elle dépose au bureau un pli cacheté contenant ces renseignements et qui lui sera rendu tel quel à la sortie. Toute femme admise à la maison y est hébergée aussi longtemps qu'elle allaite son enfant. Celle qui, au départ, se trouve empêchée d'emmener son petit, peut le confier à la maison qui le lui élèvera jusqu'à 3, 4 ou 5 ans. Le prix de journée est fixé selon le tarif de l'assistance médicale gratuite. Si la pensionnaire n'est pas en situation de le payer elle-même, il est remboursé par la collectivité — commune, département ou Etat — où elle a ce que la loi appelle son « domicile de secours ». Elle peut même se constituer un petit pécule au moyen des salaires qu'elle reçoit pour sa participation aux travaux ménagers de la maison dont deux religieuses suffisent à assurer la direction intérieure, l'administration demeurant comme celle de la maternité, de la maison de retraite et de la clinique, aux mains de l'économe de l'hôpital.

Tel est en effet le principe de l'organisation : des services nettement séparés pour la commodité de leur fonctionnement, mais régis par une administration unique, celle de l'hôpital devenu centre hospitalier; spécialisation technique, mais unité de gestion; exploitation selon les plus modernes méthodes commerciales, pour obtenir les meilleurs résultats aux prix les plus avantageux, par un personnel réduit au minimum mais utilisé à plein rendement. La municipalité de Cahors a même réussi à étendre ce système au service d'assistance à domicile de son bureau de bienfaisance. Depuis 1918, par suite de l'augmentation continue du coût de la vie, beaucoup de bureaux de bienfaisance de province qui, auparavant, pouvaient suffire à toutes leurs charges au moyen de leurs ressources propres, n'y satisfont plus que grâce à des subventions souvent bien lourdes pour le budget des villes. A Cahors, le pain à distribuer aux indigents est fourni par la boulangerie de l'hôpital pour un prix très sensiblement inférieur à celui des boulangers de la ville.

Que conclure? Sans doute qu'il n'y a dans tout cela, comme on dit, « rien de sorcier ». Ce qu'a entrepris Cahors, d'autres villes l'ont fait aussi à leur manière, avec plus ou moins d'ingéniosité ou de bonheur, et il n'en est guère qui ne puissent le tenter. Quelle est celle, par exemple, qui ne possède quelque maison dont elle ne tire point grand parti et dont l'aménagement en « maison des mères » pourrait lui être facilité par une subvention sur les fonds du pari mutuel?

Mais il y a autre chose : la pensée qui vous vient lorsqu'on voit un esprit, rompu aux plus ardues complexités du droit comme aux combinaisons les plus subtiles de la politique, appliquer sa souple habileté à ces modestes questions d'administration communale et visiblement s'y complaire. On se demande si Henry Ford n'a pas discerné le trait essentiel qui caractérisera la grandeur de notre époque lorsqu'il a écrit cette phrase : « Ce n'est que maintenant que nous commençons de nous rendre compte que toute étude qui n'a pas pour fin la prospérité et le bien-être des hommes ne vaut guère la peine de s'y attacher. » Quand un Américain du rang de M. Henry Ford pense ainsi, quand un Français de la classe intellectuelle de M. Anatole de Monzie s'adonne avec une prédilection continue à adoucir la destinée des plus pauvres et des plus faibles d'entre ses concitoyens, ne croyez-vous pas qu'on peut se permettre d'envisager sans pessimisme l'évolution morale de l'humanité ?

JEAN DE PIESSAC.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'élection sénatoriale du Calvados

CALVADOS. — Une élection au Sénat doit avoir lieu, le 8 juillet, pour pourvoir au siège laissé vacant par le décès du comte de Saint-Quentin.

Sont candidats : MM. Lesigne, maire de Lisieux; Boivin-Champeaux, conseiller général de Lisieux; Duchesne-Fournet, conseiller général de Blangy-le-Château et Pierre Rauline, conseiller général de Trévières. Les socialistes n'ont pas encore désigné leur candidat.

Les candidats actuellement connus ont tous déclaré qu'en cas d'élection, ils siégeraient au groupe de l'Union républicaine. Ils se réclament de l'Union nationale.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Élysée

M. Gaston Doumergue, président de la République, a reçu hier après-midi M. Aunos y Perez, ministre du travail d'Espagne, qui lui a été présenté par M. Quiñones de Leon, ambassadeur d'Espagne à Paris.

Le président de la République a également reçu Mrs. Robinson, déléguée de l'Association des mères de soldats américaines, accompagnée d'une délégation des mères françaises et du général Harts, attaché militaire à l'ambassade des Etats-Unis à Paris. Au cours de l'audience, Mrs. Robinson a remis à M. Doumergue un drapeau offert par les mères américaines à leurs sœurs françaises.

La situation de l'exercice 1927

Le *Journal officiel* publie la situation au 30 avril dernier du montant des recouvrements budgétaires de l'exercice 1927.

Les sommes encaissées au titre du seul budget général s'élèvent à 43 milliards 297,136,500 fr., savoir :

	FRANCS
1° Recettes normales et permanentes	42.756.035.100
2° Recettes exceptionnelles, recettes d'ordre et produits divers	541.101.400
TOTAL	43.297.136.500

Voici le détail des recettes normales et permanentes :

	FRANCS
Impôts directs	10.024.241.500
Impôts indirects et monopoles	29.705.611.600
Domaine	411.845.900
Recettes d'ordre et produits divers	2.600.396.100
Produits recouvrables en Algérie	13.940.000
TOTAL	42.756.035.100

Les ressources exceptionnelles proviennent des sources suivantes :

	FRANCS
Contributions sur les bénéfices de guerre	500.000.000
Liquidation des stocks	21.427.500
Recettes d'ordre, etc.	19.673.900
TOTAL	541.101.400

M. Edouard Herriot et la gestion municipale de Lyon

Un vin d'honneur était offert hier soir, à Lyon, par les comités radicaux socialistes du premier arrondissement de cette ville, à leur maire, M. Edouard Herriot, ministre de l'instruction publique. Plusieurs toasts ayant été prononcés, le maire de Lyon y a répondu en se défendant contre certaines attaques dont il fut récemment l'objet en réunion publique, de la part de M. Victor Augagneur, son prédécesseur à la mairie, attaques visant sa gestion municipale.

Mes adversaires, a-t-il dit, s'apprêtent, aux prochaines élections municipales, à combattre, en ma personne, ce qu'ils appellent un esprit de « favoritisme et de tripotage ». Je proteste de toutes mes forces contre de telles insinuations.

J'ai toujours défendu l'idéal républicain. Quand je l'ai jugé utile, je me suis rallié à l'intérêt national. Je puis dire hautement que dans toutes les élections je n'ai jamais réclamé que les voix républicaines.

On craignait beaucoup de cette Chambre, qui fut élue après des années difficiles, et cependant, lors de l'élection de son bureau, tous les républicains, des plus avancés aux plus modérés, se sont cherché la main. Il paraît que la bonté est une faiblesse. D'autres lui préfèrent la haine. En effet, des personnes aiment la brutalité et les coups. Laissons-leur leurs idoles; elles les briseront elles-mêmes. C'est à mon œuvre seule que je demande de me défendre.

Depuis 23 ans que je suis à la tête de la mairie de Lyon, j'ai conscience d'avoir accompli tout mon devoir en toute justice. Je défie que l'on trouve mon nom mêlé à n'importe quelle affaire suspecte.

Je n'ai, d'ailleurs, à recevoir de personne des leçons de probité. On m'a offert parfois des postes lucratifs hors de France. J'ai cru devoir refuser des sinécures. J'ai même refusé la pension de retraite à laquelle me donnait droit mon service universitaire. Je connais des personnages prétentieux qui ne se sont pas, en pareil cas, embarrassés de tels scrupules.

Ceux qui me dénigrent se gardent bien d'apporter des preuves; ils se condamnent ainsi eux-mêmes.

C'est à mon œuvre seule que je demande de me défendre. On m'a reproché d'avoir entrepris la construction de l'hôpital général de Grange-Blanche. On oublie que nos services hospitaliers actuels sont notoirement insuffisants. J'ai voulu créer un hôpital confortable, clair, ensoleillé, pour les pauvres gens qui n'ont pas les moyens d'aller villégiaturer aux colonies ou qui ne possèdent pas de villa sur la Côte d'Azur.

Cependant, c'est un étranger, M. Rockefeller, qui a le mieux reconnu la valeur de cette œuvre et qui a offert 42 millions pour reconstruire, à côté de l'hôpital, la faculté de médecine.

Au cours de ma carrière administrative, j'ai eu dans mes mains bien des documents compromettants pour maints personnages. Je n'ai jamais daigné m'en servir. Mais je ne permettrai pas que d'autres se servent contre moi des armes empoisonnées de la diffamation et de la calomnie. Vraiment, il y a des gens qui s'y prennent un peu tard pour renouveler les retours d'Egypte ou de l'île d'Elbe suivis fatalement par quelque Waterloo.

Quoi qu'il en soit, j'attends l'avenir avec sérénité. Les incidents de ma vie politique m'ont quelque peu entraîné à la bataille. Je suis armé moi aussi. On me trouvera le moment venu prêt à la riposte, fort de la confiance et de la fidélité de mes amis.

Dans ce vibrant plaidoyer, au cours duquel il a cité ses adversaires en ripostant à leurs attaques avec une vigueur dont il use rarement, M. Edouard Herriot a été acclamé par un auditoire particulièrement nombreux et enthousiaste. Cette manifestation, à n'en pas douter, n'est que le début d'une campagne violente qui va s'ouvrir sur le terrain municipal entre MM. Herriot et Augagneur.

Un monument aux officiers d'administration morts pour la France

En présence de M. Gaston Doumergue, président de la République, du ministre de la guerre, des maréchaux, généraux, directeurs du ministère et de nombreuses personnalités civiles et militaires, demain mercredi 20 juin, à 10 h. 15 très précises, et dans les jardins de l'Ecole militaire d'administration de Vincennes (entrée avenue Carnot), aura lieu l'inauguration solennelle du monument des officiers d'administration morts pour la France (1914-1918).

Rappelons que ce fut en décembre 1924 que le ministre de la guerre autorisa l'érection de ce monument à la mémoire des officiers d'administration morts pour la France.

L'idée première en revient à l'importante association de cette catégorie d'officiers : la Vincennoise. Elle fut reprise et menée à bien par un comité très actif et composé de personnalités dévouées appartenant toutes aux cadres de réserve en qualité d'officiers d'administration du service de santé, de l'intendance, d'artillerie, du génie, de la justice militaire, de l'état-major et du recrutement, de l'aéronautique et des troupes coloniales. Placé sous l'éminente présidence du sénateur Penancier, commandant d'administration de réserve, ce comité obtint en juin 1925 l'autorisation ministérielle de faire appel à la générosité publique et ses efforts furent couronnés de succès.

L'œuvre, aujourd'hui réalisée, est due au talent de l'artiste qu'était M. Henri Gauquié, récemment décédé, et à M. Floréal Pavot, architecte.

La cérémonie débutera à 8 heures par des services religieux tant à l'église qu'au temple et à la synagogue. A 8 h. 45, une délégation se rendra au monument aux morts de la ville de Vincennes pour y déposer une palme.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

La présidence des commissions

Aussitôt après la séance où elles auront été définitivement nommées, sept commissions permanentes vont se réunir, cet après-midi, pour élire leurs bureaux. Ce sont celles : des finances, des affaires étrangères, de l'armée, d'Alsace et de Lorraine, d'Algérie et des colonies, d'agriculture, d'administration générale, départementale et communale. Les autres grandes commissions s'assembleront mercredi dans la matinée ou l'après-midi pour nommer également leurs présidents, vice-présidents et secrétaires.

Quelques modifications ont été apportées, depuis samedi, aux candidatures que nous avions indiquées. C'est ainsi que M. Mallarmé, revenant sur sa détermination antérieure, a cédé aux instances de beaucoup de ses collègues de la commission d'Alsace et de Lorraine et a décidé de se présenter de nouveau à la présidence de cette commission dont il a dirigé avec autorité les débats pendant trois ans. Le député d'Alger, membre de la Gauche radicale, n'aura pas de concurrent. M. Cautru, de l'Union républicaine démocratique, sera candidat à la présidence de la commission d'administration générale, M. Diagne à celle des colonies. Pour la commission de l'agriculture, on mettait en avant, en même temps que le nom de M. Alexandre Duval, celui de M. Lauvray, de l'Union républicaine démocratique. Ce groupe aura délibéré, avant le vote, sur les candidatures à présenter et décidé, pour toutes les commissions, celles qui seront maintenues ou retirées. Il en sera de même au groupe radical socialiste où la question se posera notamment pour la présidence de la commission de l'armée, MM. Ossola et Paul Bernier étant l'un et l'autre concurrents de M. Maginot.

La situation n'a guère évolué au cours de la journée de lundi en ce qui concerne les candidatures à la commission des finances.

De pressantes sollicitations ont été renouvelées auprès de M. Léon Baréty pour qu'il laissât poser sa candidature, soit contre celle de M. Malvy, à la présidence, soit contre celle de M. de Chappedelaine, au rapport général. Le député des Alpes-Maritimes n'avait pas, à la fin de la journée donné une suite favorable à ces démarches.

On n'avait, d'autre part, aucune assurance que MM. François Piétri ou André François-Poncet seraient, l'un ou l'autre, candidats au rapport général que M. de Chappedelaine paraissait susceptible de conserver.

Il se confirme, d'autre part, que M. Charlot, de la Gauche radicale, ancien rapporteur des projets sur le régime d'importation et sur le régime douanier des pétroles, sera opposé à M. Charles Baron à la présidence de la commission des mines. M. Emile Borel, à qui on avait également songé, a décliné toute candidature.

Des amis de M. Durafour ont pensé à l'ancien ministre du travail pour la présidence de la commission du travail où se présentera M. Chabrun.

M. Hauët, de la Gauche radicale, a posé sa candidature à la commission des comptes définitifs et des économies, et M. Gonnet, du même groupe, à celle des régions libérées où M. Philippoteaux, républicain socialiste, demeure candidat.

Les commissions qui auront élu leurs bureaux seront prêtes à fonctionner dès le lendemain.

La commission des finances pourrait donc désormais se saisir, éventuellement, de tout projet que le gouvernement viendrait à déposer.

Rappelons, à ce propos, qu'en dehors de celui qui concerne la réforme monétaire, deux textes législatifs doivent être soumis au Parlement avant la fin du mois : le cahier de crédits collectifs de 1928 et le cahier de report à l'exercice 1928 de crédits non utilisés pendant l'exercice 1927.

Si ces textes étaient déposés aujourd'hui même la commission aurait sans doute le temps de les examiner avant d'entreprendre l'étude de la loi monétaire et de la convention avec la Banque de France qui ne paraissent pas devoir lui être soumises avant la fin de l'après-midi de vendredi.

Rappelons également que le gouvernement peut faire suivre le dépôt d'un projet de loi de la déclaration formelle que le vote rapide de ce projet est exigé par les nécessités de l'intérêt de l'Etat. La Chambre est appelée, sans discussion, à se prononcer sur cette demande par un vote au scrutin public à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Dans ce cas, le gouvernement doit avoir prévenu le président de la Chambre du dépôt de son projet vingt-quatre heures à l'avance, pour que le président de la commission compétente puisse être présent au moment du dépôt. La Chambre fixe elle-même le délai dans lequel la commission doit rapporter; ce délai ne peut dépasser trois jours. Le rapport sur un projet déclaré d'urgence est distribué d'office et inséré au *Journal officiel* dans les vingt-quatre heures qui suivent son dépôt.

Le débat est inscrit, de plein droit, en tête de l'ordre du jour du lendemain de la distribution ou de l'insertion au *Journal officiel* alors même que la séance devrait tomber un dimanche ou un jour férié. Toutes autres discussions sont suspendues jusqu'au vote définitif sur le projet rapporté.

Le règlement prévoit, en outre, une série de dispositions destinées à réduire la durée de la discussion lorsque l'urgence a été demandée et obtenue. Il n'est pas certain, d'ailleurs, que cette procédure soit réclamée par le gouvernement pour le projet de réforme monétaire.

FAITS-DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bulletin de l'Office National météorologique

I. — *Situation générale le 19 juin, à 7 heures.*

Un anticyclone persiste sur l'océan Glacial. La pression atteint 1,025 mb au Spitzberg. Une zone dépressionnaire couvre les îles britanniques et les Feroë avec minimum de 1,002 mb sur le nord de l'Irlande. Une autre dépression couvre la Lettonie et la Pologne avec minimum de 993 mb en Lettonie. Un faible minimum, voisin de 1,005 mb, s'est établi sur la France. La pression est supérieure à 1,015 mb sur l'Italie et la péninsule Ibérique. Elle atteint 1,020 mb sur le nord du Portugal. A Paris 1,007 mb. Deux courants de perturbations, l'un dirigé de l'ouest à l'est, l'autre dirigé du sud-ouest au nord-est, intéressent la France.

II. — *Situation probable le 20 juin, à 7 heures.*

Une baisse de —5 à 8 mb se centrera sur la Tchécoslovaquie, s'étendant sud Scandinavie (—3 mb). Une hausse de +5 à 6 mb s'établira sur la France. Les variations seront faibles sur les autres régions de l'Europe. En France, passage de systèmes nuageux liés respectivement aux perturbations d'ouest et de sud-ouest.

III. — *Le temps du 18 au 19 juin, à 7 heures.*

Maxima: +26° Bordeaux, 25° Nîmes, 24° Perpignan, 23° Clermont-Ferrand, Bayonne, Antibes, Lyon, 22° Argentan, Tours, Dijon, 20° Paris (Saint-Maur), Rennes, Strasbourg, 18° Nancy, 15° Valenciennes.

Minima: +15° Perpignan, Antibes, 13° Brest, Bordeaux, 12° Paris (Saint-Maur), Orléans, Bayonne, 11° Valenciennes, 10° Cherbourg, Angers, 9° Avord, 8° Lyon, Dijon, Nancy.

Pluies des 24 heures le 19 juin, à 7 heures: traces à Romilly, Mourmelon, Nancy, Tours, Socoa, Nîmes, Montélimar, 0 mm. 1 Argentan, 0 mm. 2 Ouessant, Metz, 0 mm. 4 le Havre, 1 mm. Bréhat, 2 mm. Brest, la Coubre, 4 mm. Saint-Inglevert, Beauvais, Mayence, 6 mm. Valenciennes, Coblence, 10 mm. Abbeville.

Etat de la mer le 19 juin, à 7 heures: Dunkerque, la Hève, la Hague, la Coubre, Socoa, Sète, Antibes calme, Ouessant modérée.

IV. — *Prévisions pour la nuit du 19 au 20 juin.*

Région parisienne: nuageux ou très nuageux, éclaircies, quelques averses ou orages. Même température.

V. — *Probabilités pour la journée du 20 juin.*

Région parisienne: vent d'ouest à nord-ouest modéré, ciel nuageux ou très nuageux, éclaircies, quelques averses ou orages.

En France: a) Vent. — D'ouest à nord-ouest modéré.
b) Etat du ciel. — Toutes régions: nuageux ou très nuageux, éclaircies, quelques averses ou orages.
c) Température. — Toutes régions: en faible baisse.

Médecin frappé par un détenu. — Le docteur Truelle, médecin aliéniste, avait été commis pour procéder, hier, à la prison de la Santé, à l'examen mental du nommé Paul Giordano, inculpé de vol et complicité. Mais, dès qu'il se trouva en présence du spécialiste, le détenu saisit un encrier et lui en porta plusieurs coups à la tête, avant que les gardiens aient réussi à le maîtriser. Après avoir reçu des soins à l'infirmerie de la prison, le docteur Truelle est rentré à son domicile.

Fausses nouvelles financières. — M. Brack, juge d'instruction, vient d'être chargé d'une information ouverte, sur plainte du ministre des finances, contre deux publications financières qui auraient présenté trop favorablement la situation du port de Para, affirmant que les obligations de ce port seraient payées en or. Le consul du Brésil en France, M. Conty, a démenti cette nouvelle.

Un divorce littéraire. — Un différend étant survenu entre les deux frères Max et Alex Fischer, Alex vient de déposer une plainte contre Max pour détournement. M. Brack, juge d'instruction, a été chargé de suivre cette affaire. On sait que les deux frères travaillaient ensemble comme directeurs littéraires d'une importante librairie parisienne. M. Max Fischer fit enlever récemment tous les documents se trouvant dans leur bureau commun; d'où la plainte déposée contre lui par son frère. Le plaignant a chargé Me de Monzie de l'assister et l'inculpé a confié sa défense au bâtonnier Henri-Robert.

L'assassinat de Mrs. Wilson. — A la suite de plusieurs conférences qui ont eu lieu, la semaine dernière, dans le cabinet de M. Mommessin, à Boulogne-sur-Mer, juge d'instruction, chargé de l'affaire de l'assassinat de Mrs. Wilson, au Touquet, un nouvel interrogatoire des témoins de la première heure a été décidé.

Hier matin, M. Matras était convoqué au commissariat du Touquet. Puis, vers 10 heures, accompagné du commissaire, M. Garanger, et de Célestin Binguet, un autre témoin, le chef d'orchestre se rendait à l'endroit où fut retrouvé le cadavre de Mrs. Wilson. Dans l'après-midi et dans la soirée, l'interrogatoire de M. Matras se prolongea — il avait duré 12 heures — mais n'apporta aucun fait nouveau. Vers 19 h. 30, après des discussions parfois orageuses, le chef d'orchestre était autorisé à regagner son domicile.

A propos d'une séance de spiritisme. — Depuis longtemps avaient lieu, chez M. et Mme Alexandre, 23, rue Maurepas, à Mantes, des séances de spiritisme. Samedi soir, deux personnes réussirent à s'introduire parmi les « croyants ». Pendant que l'un saisissait le fantôme par un bras, l'autre allumait une lampe électrique et tous deux constatèrent que la « personne réincarnée » n'était autre que le médium Blaise, jardinier de profession. Mais, à ce moment, les assistants se jetèrent sur les deux profanes et les frappèrent à coups de poing. Les victimes de cette agression ont porté plainte. Convoqués, hier, par le commissaire de police de Mantes, M. et Mme Alexandre, ainsi que leurs invités, ont déclaré qu'ils ne se souvenaient de rien.

Les accidents de la circulation. — Un automobiliste qui n'avait pas encore son permis de conduire, M. Léon Lagneau, cultivateur, revenait du marché de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), et avait pris dans sa voiture sa femme, ses deux enfants et deux de ses cousins. Alors qu'il arrivait près de Mousseaux, il fit une fausse manœuvre : l'auto versa sur le bas-côté de la route. M. Lagneau fut tué sur le coup; les cinq autres voyageurs furent légèrement blessés.

— M. Lafalle, demeurant rue de la Convention, à Vierzon, revenait, en sidecar, dimanche soir, de Mennetou-sur-Cher (Loir-et-Cher), en compagnie de sa femme, lorsqu'en arrivant à Vierzon (Cher) et voulant éviter des cyclistes, il fit verser sa machine sur le côté de la route. Mme Lafalle fut tuée sur le coup.

— Un camion automobile rentrait, lundi matin, à Bourges, chargé de sapins. Arrivé au commencement d'une descente une des chaînes d'entraînement cassa. M. Henry, âgé de 54 ans, qui se trouvait sur le siège, ayant voulu descendre avant l'arrêt du véhicule, tomba sous la roue du camion qui lui écrasa la poitrine. La mort a été instantanée.

Une femme brûlée vive. — Mme Sidonie Bacouel, 31 ans, domestique à la ferme de M. Defrance, à Blicourt (Oise), y avait allumé, vers midi, un feu de paille pour griller une oie, mais les flammes se communiquèrent à sa jupe, l'entourèrent en un instant, faisant une véritable torche vivante de la malheureuse qui est morte, hier, à l'hôpital de Beauvais, après une atroce agonie.

INFORMATIONS DIVERSES

La carte d'identité

Des réclamations étant parvenues à la préfecture de police relativement aux formalités exigées dans les commissariats de police pour la délivrance de certains certificats nécessitant la présence de deux témoins patentés, l'administration rappelle au public que la carte d'identité prévue par circulaire du 10 septembre 1921, a été créée pour, étant obtenue, supprimer dans l'avenir ces difficultés. Cette carte, néanmoins, est essentiellement facultative. Le public obtiendra dans les commissariats de police tous renseignements nécessaires pour la délivrance de cette carte.

L'Annuaire des châteaux de 1928

L'édition de 1928 de l'Annuaire des châteaux vient de paraître entièrement revue et corrigée. Le grand nombre de mutations de propriétés qui s'est effectué depuis un an rend cette édition particulièrement intéressante à consulter.

La publication des 40,000 noms et adresses de tous les propriétaires de châteaux ou domaines de France comporte la liste pour ainsi dire complète de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie de notre pays, tenue à jour. L'Annuaire des châteaux est le complément indispensable du « Tout Paris ». Prix 40 francs.

Publications La Fare, 55, Chaussée-d'Antin.

Naissances

— Le docteur et Mme Sadoun sont heureux d'annoncer la naissance, à Suresnes, de leur fils Bernard.

Fiançailles

— Nous apprenons les fiançailles de M. Jean-Paul Paulin, artiste peintre, fils du docteur Paul Paulin, sculpteur, chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Société nationale des beaux-arts, et de Mme, née Trinquesse, avec Mlle Solange Chalanson, fille de M. Charles Chalanson, conseiller du commerce extérieur, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme, née Chaudet.

Petites nouvelles

— Sir Austen Chamberlain, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, est arrivé mardi matin à Paris, venant de Brides-les-Bains. Il est reparti aussitôt pour Londres.

— Les pères et les mères des militaires morts pour la France tiendront leur 7e assemblée annuelle le dimanche 24 juin, à 10 heures du matin, 21, rue Cadet.

— De M. H. Coupas, à Andelot-en-Montagne :

Très possible, « Cherry-Rocher »,
D'arriver à te contrefaire;
Pour t'égaler, c'est autre affaire :
Autant la lune aller chercher!

— A Saint-Cloud, au Pavillon Bleu, dans le décor délicieux du parc historique, vous trouverez, avec un service rapide et parfait, une carte très soignée. Nouvelle direction. Déjeuners spéciaux avant et après les courses.
Prix fixe : 35 francs.

— Demain soir, mercredi, à 23 heures, au Grand-Palais, Salon des artistes décorateurs, grand gala, « le bal de demain », donné au profit des 600 enfants de l'Entr'aide des femmes françaises. On pourra y applaudir les vedettes les plus aimées de Paris et gagner un collier de perles.

FEUILLETON DU *Temps*
DU 20 JUIN 1928

CHRONIQUE MUSICALE

Au THÉATRE SARAH-BERNHARDT (direction Isola), XXIe saison des ballets russes de M. S. de Diaghilef : première représentation d'« Apollon-Musagète », ballet en deux tableaux de M. Igor Stravinsky.

Au THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES, cycle Mozart, sous la direction de M. Bruno Walter : « l'Enlèvement au sérail », comédie lyrique en trois actes et quatre tableaux de Stéphani, d'après Bretzner, adaptation française de MM. Félicien Pascal et Gilbert Gidel, musique de Mozart.

M. Serge de Diaghilef nous retient par des surprises continuelles. Après nous avoir montré en M. Igor Stravinsky un musicien d'une liberté frénétique, voici qu'il nous le présente sous l'aspect d'un néo-classique langoureux.

Dans le *Sacre du printemps,* M. Igor Stravinsky semblait s'enivrer de rythmes lourds et de couleurs violentes. *L'Histoire du soldat,* écrite pour quelques instruments, était une sorte d'imagerie d'Epinal, à gros traits naïfs. *Noces,* où la voix humaine n'était scandée que par des instruments percutants, dénotaient une âpre recherche des timbres. Avec *Œdipus-Rex,* sorte d'opéra liturgique, M. Stravinsky revenait à la tradition. *Apollon-Musagète,* dont on vient de donner la première représentation, affecte une forme encore plus conventionnelle. M. Igor Stravinsky paraît maintenant un compositeur idyllique et pour mieux dire suranné. Modifiant incessamment sa manière, il a remonté le courant du passé jusqu'à la Grèce. Il vient de déposer d'archaïques couronnes votives au pied de la statue d'Apollon.

M. Igor Stravinsky est sans doute l'artiste le plus écouté, le mieux suivi de notre temps. Le cortège de tous les musiciens d'une jeune ambition s'attache à ses pas. Pourtant personne n'égare avec plus de caprice ses imitateurs. Au moment qu'on le croit fixé, il a déjà changé. Avec une diversité de génie qui trouble et une rigueur qui se prolonge, il se transforme et se renouvelle chaque saison. M. Stravinsky, comblé de mille dons, est constamment à la recherche d'une discipline. Il s'imprègne de toutes les règles techniques. Après s'être posé en indépendant farouche, il en vient à une sorte de haine du néologisme. Il se dépouille de ses supériorités de nature. Par goût de l'abstraction et de l'intellectualité, il ne se sert que du vocabulaire traditionnel. Il ne veut paraître qu'un compositeur d'étude et d'art.

L'œuvre de M. Igor Stravinsky a des branches d'une variété singulière et qui poussent dans les sens les plus opposés. Chacune de ses partitions tranche par le tour avec les partitions antérieures. Il fut un temps où le musicien abhorrait le lyrisme des grands orchestres. Plus tard il ne pouvait souffrir les cordes du quatuor dont la nostalgie douceâtre contrariait sa violence d'art. Aujourd'hui, il fait taire ses hostilités et ses préventions. L'orchestre d'*Apollon-Musagète* est uniquement composé de violons, d'altos, de violoncelles et de contrebasses. Mais dans toutes ces investigations contraires il y a une volonté musicale d'une puissance extrême. On a beaucoup parlé, depuis quelque temps, de la poésie pure. M. Igor Stravinsky va à la découverte de la musique pure. Il interroge, explore, perquisitionne, dans toutes les directions et d'une curiosité passionnée. A-t-il cette fois enfin arraché le secret tant souhaité ?

« *Apollon-Musagète,* a écrit M. Stravinsky, est une pièce sans intrigue. C'est un ballet dont l'action chorégraphique se déroule sur le thème : Apollon Musagète, c'est-à-dire chef des Muses, inspirant à chacune d'elles leur art. » Le scénario ressemble par plus d'un point à ceux des grands divertissements en honneur au dix-septième et au dix-huitième siècle. Un prologue nous décrit la naissance d'Apollon. Lèto, — nous disons plus simplement Latone, — hissée sur le tronc d'un arbre creux, simule les douleurs de l'enfantement. De l'ouverture béante du tronc, jaillit le jeune dieu. Deux déesses-nourrices déroulent les langes de soie blanche qui emprisonnent les bras du fils de Jupiter. Elles offrent à Apollon le nectar, l'ambroisie, une ceinture d'or et le conduisent à l'Olympe.

Le séjour des dieux est figuré par un tout petit monticule grisâtre. Calliope, Polymnie et Terpsichore, parées de bonnets violets à pois blancs, de tuniques mauves, de tutus et de chaussons roses de ballerines, se présentent devant Apollon. Le Musagète donne à Calliope une ardoise et un crayon, à Polymnie un masque blanc et à Terpsichore une lyre réduite aux proportions d'un jouet. (Je ne m'explique pas qu'Apollon dote d'un masque Polymnie. N'y a-t-il pas eu confusion dans l'esprit de l'auteur et du metteur en scène? Polymnie a toujours passé pour la Muse de la poésie lyrique. C'est Melpomène qui est la Muse de la tragédie, et c'est à elle que doit revenir le masque apollinien. Polymnie a pour attributs le sceptre, le rouleau de papyrus et le laurier.) Chacune de ces trois Muses fait assaut de virtuosité et de grâce pour séduire Apollon, qui s'en éprend tour à tour. Mais Terpsichore triomphe. Elle prend la place d'honneur. Apollon laisse les trois Muses au Parnasse. Un char aérien descend des frises. Au désespoir de Lèto accourue et des trois déesses, le frère de Diane s'envole sur son quadrige.

Ce livret, d'un symbolisme scolaire, ne nous révèle pas une personnalité débutante. Il est commenté en une partition exécutée, ainsi que je l'ai dit, par les cordes seules. Même la flûte et la harpe, toujours employées pour obtenir la couleur locale antique, ont été bannies de l'orchestre d'*Apollon-Musagète.* M. Stravinsky s'est peut-être rappelé qu'Apollon avait fait pousser des oreilles d'âne à Midas pour avoir osé préférer à sa lyre la flûte de Pan. Le compositeur n'a pas davantage songé à se servir des modes antiques. Sa partition est d'une modération tout académique. Aucun pittoresque. Aucune invention. Aucun abandon. Des mélodies d'une verve facile, presque sans développement ni modulations ingénieuses. Une soumission à peu près totale aux doctrines du dix-septième, du dix-huitième siècle et de la première moitié du dix-neuvième siècle. M. Stravinsky s'est enfermé dans une galerie où ne subsistent que les bustes de ces musiciens passés : Lulli, Rameau, Monteclair, Auber, Tchaïkowsky, Gounod, Léo Delibes.

L'expression stravinskyste a perdu ses teintes vives et même toute teinte. On n'y discerne plus que de longues lignes mélodiques peu flexibles et comme tirées à la règle. Les traits s'entrecroisent selon un système poncif et galant, sans d'ailleurs aucune idée de pédanterie. L'expansion lyrique très radoucie est retenue comme dans des alexandrins classiques. Le courant de l'inspiration est endigué de toutes parts. Ce ne sont que stances et strophes arbitrairement arrêtées.

M. Igor Stravinsky peut se permettre bien des libertés, même celles de s'encager dans l'école académique et de prendre le masque du sentimentalisme traditionnel. Dans ses effusions les mieux contenues, on trouve je ne sais quelle illumination intérieure. La fugue qu'il écrit pour la naissance d'Apollon est d'un goût ardent et robuste. Les abondants soli de violon qui ornent la partition d'*Apollon-Musagète* sont d'une imagination jamais fade. Les variations particulières aux déesses caractérisent chacune d'elles avec la sobriété la plus élégante. La danse par laquelle Apollon termine le concours auquel il a convié Calliope, Polymnie et Terpsichore, d'un sentiment fier et profond, nous enveloppe de noblesse et de grandeur. L'œuvre n'est qu'un dessin linéaire. Démunie de toute polychromie orchestrale, elle a la draperie rigide d'une statue et la pâleur du marbre.

M. Serge Lifar, coiffé d'une perruque de soie blanche, habillé d'une légère tunique rouge, chaussé de souliers d'or, prête à Apollon plus de mutinerie que de majesté. Il est vrai qu'il est beau comme un jeune dieu et qu'il danse comme Vestris en personne. Mlle Alice Nikitina, qui porte un tutu très court, est une Terpsichore un peu menue, mais du charme le plus piquant. Mlle Lubov Tchernicheva, qui arbore un tutu court par devant et long par derrière, et Mlle Félia Doubrovska, dont le tutu, par contre, est long par devant et court par derrière, incarnent d'une grâce sérieuse Calliope et Polymnie. Les maquettes des décors et des costumes, dues au peintre paysan A. Bauchant, ne nous ont pas étonnés. Leurs nuances ont de la finesse. Les décors sont d'une naïveté pauvre et qui ne paraît pas même cocasse. La chorégraphie de M. Balanchine révèle un artiste aussi imbu de préceptes scientifiques que préoccupé d'originalité.

Dans ce centre moderne d'études et de recherches d'art qu'est la troupe de M. de Diaghilef, M. Stravinsky s'est proposé d'helléniser le génie véritable qui le tient. Il s'est rendu volontairement prisonnier de formules étroites et convenues. Les musiciens présents en prennent trop à leur aise avec le code lyrique. Il faut en finir avec cette anarchie ou cette ignorance. M. Stravinsky, qui est le « Musagète » de l'école actuelle, indique d'un doigt impérieux la route qu'il s'agit de remonter. Sa transposition savante et morale inquiète encore. S'en tiendra-t-il là ? Mais un charme profond s'attache à tout ce qu'il écrit. Et les soirs où l'on découvre pour la première fois un de ses ouvrages nouvellement éclos sont des soirs héroïques pour nos jeunes compositeurs.

M. Igor Stravinsky a dirigé lui-même l'orchestre avec une intelligence parfaite et la sensibilité la plus éveillée. Au baisser du rideau, follement acclamé par ses disciples, il est venu saluer parmi les danseurs et saluant comme un véritable chorégraphe. Apollon-Lifar lui offrit une haute couronne de feuillage et une lyre en violettes mauves et blanches. Conduit par un scrupule de justesse, M. Stravinsky n'en témoigna pas trop de gloire. Les guirlandes mélodiques qu'il a suspendues dans le temple du fils de Latone ne sont pas d'une personnalité tellement riche, malgré leur arrangement ingénieux. Le miel que M. Stravinsky a tiré de l'Hymette n'entête pas par son parfum. M. Igor Stravinsky s'est agenouillé devant les dieux de l'Olympe avec une sorte de contrainte jalouse. Il en a rêvé sans délire. Le miracle grec n'a provoqué dans son esprit qu'une réaction modérée.

Par sa lumière pure, par son imagination naïve et riante, par son architecture et son élégance, *l'Enlèvement au sérail* que nous avons entendu au théâtre des Champs-Elysées sous la direction magistrale de M. Bruno Walter, nous restitue bien mieux l'image de la Grèce. Là, nous respirons l'odeur des violettes et des roses blanches de l'Attique.

Mozart n'avait que vingt-cinq ans lorsqu'il composa la partition de *l'Enlèvement au sérail.* Il était alors épris de Constance Weber qu'il voulait à toute force épouser, contre le gré de son père, Léopold Mozart, et contre le gré des parents de la jeune fille. Il songea même à enlever sa fiancée, tout comme le héros de *l'Enlèvement au sérail.* Aussi bien Belmont est le portrait idéalisé de Mozart. Quant à l'héroïne de la pièce, elle porte crânement le prénom de l'amante de Mozart. *L'Enlèvement au sérail* est donc pour nous une confession douloureuse, spirituelle, parfois féroce, du grand musicien. Mozart s'est vengé de ceux qui s'opposaient à son mariage, en les représentant sous la figure cruelle et bestiale d'Osmin. En revanche, il a prêté à Belmont ses propres traits et ses plus beaux accents. Jamais ténor d'opéra-comique n'eut à interpréter plus admirables cantilènes. Belmont soupirant après Constance, c'est Orphée appelant la fuyante Eurydice. Son premier andante que Mozart préférait à toutes les pages, ses deux autres airs, ont touché les âmes les plus glacées. En une lettre qu'il écrivait à son père, publiée dans la savante édition de M. Henri de Curzon, Mozart découvre les dessous de sa technique : « Maintenant, dit-il, l'air de Belmont en la majeur : *O, wie ængstlich, o wie feurig!* savez-vous comment il est rendu? Le cœur qui bat, plein d'amour, est déjà annoncé d'avance... par les deux violons à l'octave. Celui-là c'est l'air favori de tous ceux qui l'ont entendu... et de moi aussi. On y sent le tremblement, l'irrésolution; on y sent la poitrine gonflée qui se soulève — ceci *exprimé* par un *crescendo ;* on y entend la voix qui chuchote, qui soupire, — ceci rendu par les premiers violons avec *sourdine* et une flûte, *unisono.* »

Le livret de *l'Enlèvement au sérail,* qui ressemble à toutes les turqueries romanesques dont le public s'était engoué à la fin du dix-huitième siècle, n'est certes pas d'une qualité rare. Il rappelle aussi bien *le Cadi dupé, les Pèlerins de la Mecque,* que les vaudevilles et les comédies à ariettes de l'époque. Par sa musique neuve, vive, si chaude de verve, Mozart a tout transfiguré. Cette musique n'y tient pourtant pas une place considérable. Mais elle est sillonnée comme d'incessants éclairs. L'instrumentation, à la fois fine et riche d'intentions, garde un équilibre merveilleux. Elle s'accorde étroitement avec la voix humaine qu'elle enlace et fleurit à la façon de volubilis et de rosiers grimpants. La couleur locale turque (triangle, fifre, cymbales), de l'aveu même de Mozart, ne nuance que trois passages de la partition. Cependant, toute l'œuvre baigne dans la clarté céruléenne de l'Orient.

La Société universelle du théâtre nous a présenté, de MM. Félicien Pascal et Gilbert Gidel, une nouvelle adaptation française de *l'Enlèvement au sérail.* C'est sans doute la meilleure traduction que nous ayons entendue. M. Félicien Pascal est-il apparenté au Prosper Pascal qui signa la version de *l'Enlèvement au sérail* pour le Théâtre lyrique en 1859? Tout en prenant certaines libertés avec le texte, il témoigne de moins de fantaisie que son homonyme. L'œuvre était à l'origine en trois actes. Mozart la réduisit en deux actes à la première représentation. C'est également en deux actes et sept tableaux que M. Franz Schalk joua récemment *l'Enlèvement au sérail* à l'Opéra. MM. Pascal et Gidel l'ont ramenée à trois actes et quatre tableaux. Nous étions habitués à entendre le Pacha, à la fin de la pièce, reconnaître en Belmont le fils d'un de ses vieux amis de Burgos. Dans l'adaptation de MM. Gidel et Pascal, le pacha Sélim trouve au contraire en Belmont le fils de l'un de ses pires ennemis, ancien gouverneur d'Oran. Le pardon que Sélim finit par accorder aux amants n'en est que plus généreux et, par la grâce de Mozart, la scène prend une allure vraiment cornélienne. Mais est-ce bien le texte sur lequel a travaillé le grand compositeur?

Il faut mettre hors de pair deux artistes d'une virtuosité consommée, Mme Ritter-Ciampi dans le rôle de Constance et M. Ludwig Hofmann dans celui d'Osmin. Mme Renée Destanges chante avec goût les pages de Blondine et ne semble pas du tout gênée par la tessiture suraiguë du rôle. M. René Maison fait tout ce qu'il peut pour incarner Belmont et reste fort éloigné du modèle. M. Georges Rambaud figure non sans esprit Pedrille.

On est enlevé, malgré soi, par l'incomparable exécution orchestrale de M. Bruno Walter. La perfection est trouvée. Le chef-d'œuvre est interprété dans sa splendeur originale, son empreinte et son caractère. M. Bruno Walter a suffisamment d'élévation d'âme pour répondre aux sentiments des héros de Mozart. Dans chaque nature de ses exécutants, il sait faire ressortir ce qu'il y a de plus vibrant. Rajeunisseur génial des chefs-d'œuvre, il leur donne de telles figures qu'il est désormais impossible de les concevoir autrement qu'il ne fait. M. Bruno Walter est le plus grand artiste de la génération présente des chefs d'orchestre. L'autre soir, le souffle même de Mozart l'animait. Il nous a semblé voir comme une flamme divine passer sur son front. Notre surprise était décidément plus forte que celle qu'avaient bien voulu nous préparer les brusques classicistes des ballets russes.

HENRY MALHERBE.